

M. WALSH: Par la contraction naturelle du personnel, par les mises à la retraite et par des moyens analogues. Il me semble que certains députés veulent la perpétuation de ce déficit annuel de \$42,000,000 à \$43,000,000. La suggestion précitée me paraît y mettre obstacle. Comment peut-on y donner suite? Essayons d'y arriver sans demander à un employé de quitter son emploi. La contraction naturelle dans le personnel du service des messageries est d'environ 5 à 6 p. 100 par année. Il y a d'autres moyens d'amener cette contraction sans congédier qui que ce soit. Il doit certainement être possible d'y arriver. S'il s'agissait de notre propre commerce et que nous nous trouvions dans la situation précitée, nous trouverions des moyens d'y remédier qui ne seraient pas impitoyables. Tel est le point. J'aimerais assurer au colonel Vien mon entier appui à ce sujet. C'est uniquement dans ce but que je me présente devant le Comité et que j'étudie ces rapports d'année en année. Mon seul but est de travailler en accord avec le conseil d'administration des chemins de fer Nationaux afin d'amener un état de choses tel que ceux-ci deviennent rémunérateurs pour le peuple canadien ainsi que le premier rapport présenté en 1922 en contenait la promesse. On avait alors dit qu'il serait possible de les rendre rémunérateurs. Je crois encore à cette possibilité et le colonel Vien a fait, je pense, une suggestion qui rendra cet espoir possible, sans nous lier à l'unification des deux réseaux. Je sais que l'unification paraît être la fusion pour bien des gens, mais elle en diffère complètement. Je ne crois pas que quelqu'un consente actuellement, surtout les membres du Comité, et je le dis aussi pour moi, à suggérer qu'ils favorisent l'unification. Ce n'est pas à cela que nous pensons. Voici deux services, celui des messageries et celui des lignes télégraphiques, où la coopération pourrait s'effectuer à l'avantage des deux réseaux. Le Pacifique-Canadien économiserait de l'argent aussi bien que le National-Canadien, sans enlever une heure de son temps à n'importe quel employé de l'un ou l'autre chemin de fer. Cela peut prendre plus d'un an ou deux, ou même trois ans pour y donner suite, mais nous pouvons débiter en tendant vers cet objectif. A la longue avec la contraction naturelle et les autres contractions qui se produisent dans le personnel d'année en année, le vide serait entièrement comblé et au bout de cinq ans il y aurait des faits pour démontrer ce qu'aurait donné une coopération plus étroite.

L'hon. M. HOWE: Monsieur le président, permettez-moi de dire qu'il faut deux chemins de fer pour travailler en collaboration. Pour l'instant le Sénat vient de préparer les voies à une enquête absolument sérieuse relativement à la coopération et à l'unification. M. Hungerford sera appelé à s'y présenter dans une couple de semaine pour répondre aux questions que le Sénat pourra lui poser à ce sujet. Il s'y rencontrera avec Sir Edward Beatty, du Pacifique-Canadien, et les deux auront l'occasion d'échanger leurs vues. Notre Comité pourrait demander l'avis de M. Hungerford, si vous le permettez. Et alors l'opinion de M. Hungerford sera connue du public avant qu'il ne témoigne devant l'autre comité; or je suis d'avis qu'une telle éventualité serait préjudiciable aux intérêts du chemin de fer. Puis-je ajouter que l'on a abordé ce sujet au Parlement, trois ou quatre ans passés? On avait alors déposé un projet de loi d'une envergure beaucoup plus grande que celui que l'on propose aujourd'hui. Il prévoyait une fusion du matériel des compagnies de messageries et une fusion du matériel des compagnies de télégraphe. Inutile de rappeler au Comité ce qu'il advint alors. Nous savons tous que le projet de loi retiré pour des raisons excellentes qui s'imposaient au gouvernement du jour. Je suis de l'avis de M. Young. Je pense que ce serait dépasser les attributions du Comité que d'étudier les questions communes aux deux compagnies de chemins de fer, et surtout à un moment où les deux compagnies sont devant une autre Chambre du Parlement pour étudier cette même question. A mon avis et dans une certaine mesure l'affaire est en cours, et pour cette raison il me semble que nous ne devrions pas presser la direction de répondre à des questions auxquelles elle aura certainement à faire face à une autre enquête dans une couple de semaines; en effet, je sais qu'elle s'en trouverait em-